

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, le 5 décembre 2016 et le 6 février 2017 les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO OCA16 16 0417, autorisant, pour la tenue de l'événement « La Foulée dans les parcs 2017 », qui aura lieu le dimanche 11 juin 2017, de 7 h à 12 h, la fermeture de diverses rues.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA17 16 0055, modifiant l'annexe « B » du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) autorisant la cuisine de rue sur l'avenue Van Horne, face au parc Raoul-Dandurand, entre l'avenue McEachran et le boulevard Dollard, tous les jeudis du 1^{er} avril au 31 octobre 2017 de 10 h 30 à 15 h.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA17 16 0056, autorisant l'occupation temporaire du parc Beaubien, pour la tenue de l'événement « Journée sportive hivernale du Collège Stanislas », qui aura lieu le jeudi 23 février 2017, de 8 h à 13 h.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA17 16 0058, autorisant l'occupation temporaire du parc Beaubien, pour la tenue de l'événement « Chasse aux Cocos », qui aura lieu le dimanche 16 avril 2017, de 8 h à 12 h.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au Secrétariat d'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 16 février 2017

Me Julie Desjardins, avocate

Secrétaire substitut de l'arrondissement

